

PDRG FEADER 2014-2020

Mesure 2 – Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

N° TO	Intitulé TO	Instruction	Comité technique	Taux d'aide	Modulation	Type de Dépôt	Ligne de partage PDGR/ Complémentarité FESI
2.1.1	Conseil aux entreprises	DAAF	COSDA/CT 1/2/16	100%		APP	Les actions visant l'acquisition des savoirs de base (alphabétisation, apprentissage du français langue étrangère, etc.) sont financées via le FSE
2.2.1	Mise en place du service de remplacement	DAAF	COSDA/CT 1/2/16	100%	Taux d'aide dégressif sur 5 ans : le taux d'aide publique sera de 100% la première année, 90% la deuxième année, 75% la troisième année, 50% la quatrième année, 25% la cinquième année. Au delà de la cinquième année, aucune aide ne sera accordée	APP	AUCUNE
2.3.1	Formation des conseillers	DAAF	COSDA/CT 1/2/16	100%		APP	AUCUNE